

## **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

### **ET DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES** **SÉANCE**

**DU JEUDI 7 JUILLET 2022**

***Ouverture de la séance : 17 heures***

Le quorum est atteint

Madame Delphine THEVENOUX est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président précise que la séance est enregistrée.

Le compte rendu du Bureau Communautaire du 24 Mai 2022 est adopté à l'unanimité.

**Étaient présents :**

- Commune de LAPALISSE : M. Jacques de CHABANNES
- Commune de SAINT-PRIX : M. Didier HANGARD
- Commune de LE BREUIL : M. Alain LASSALLE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. Yves COLLANGES
- Commune de BILLEZOIS : M. Yves PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. Alain POUZERAT
- Commune de ANDELAROCHE : Mme Pascale RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme Delphine THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. Michel VIVIER
- Commune de ISSERPENT : M. Louis SALLES
- Commune de PERIGNY : M. François HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme Françoise WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. Jean-Claude POTHIER

**Excusés :**

- M. Bernard GAUD (Servilly), pouvoir à M. François HERVIER
- M. Jean-Marc BRUNIAU (Lapalisse)

- **Membres à voix consultative :**

**Étaient présents :**

- Commune de DROITURIER : M. Jérôme GROULY
- Commune de LE BREUIL : M. Jacky PERROT

Le compte rendu du Bureau Communautaire du 24 mai 2022 n'appelle pas d'observations et est approuvé à l'unanimité.

### **1/ RECENSEMENT DES PROGRAMMES DE TRAVAUX A INSCRIRE AU CONTRAT REGION 2022-2026.**

Lors de la réunion à ISSERPENT le 7 juin dernier, Mme CARTOUX et M. AGUILERA ont communiqué le montant de l'enveloppe qui sera allouée à l'ensemble des collectivités du Pays de LAPALISSE : 1 051 000 €.

Des dossiers de demande de subvention conséquents sont en attente de cette programmation pour plusieurs collectivités, dont l'EPCI ; par conséquent, Monsieur le Président a souhaité recenser l'ensemble des demandes sur son territoire, pour les étudier en Bureau Communautaire, et ainsi se mettre d'accord sur une répartition, dont l'arbitrage sera réalisé in fine par la REGION AURA.

Les Communes et l'EPCI du Pays de LAPALISSE ont recensé l'ensemble des projets à réaliser de

2022 à 2026 dont la plupart est recensée au titre du CRTE. Le total des aides demandées au titre du Contrat Région 2022-2026 s'élève à 1 871 355 €, ce montant est bien supérieur à l'enveloppe proposée par la REGION. Malgré l'intérêt des différents programmes, il est évident que tous ne pourront pas avoir l'attribution souhaité.

Monsieur le Président propose de revenir à une enveloppe de 1 051 000 € et demande à chaque collectivité de revoir à la baisse sa demande initiale.

Les communes de Billezois et de Servilly n'ont pas de projet à présenter.

Monsieur le Président propose de prioriser les projets engagés, dont le dossier a été déposé à la REGION, et qui ont reçu un accusé réception permettant d'engager les travaux.

Les programmes sont ensuite étudiés en séance :

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

**Programmes engagés**, dossiers de demande de subvention complets déposés, et autorisations de commencer les travaux délivrées par la Région :

- **Requalification de la Piscine de LAPALISSE – 2ème tranche**
- **Création d'une cuisine commune avec EHPAD**
- **Equipements sportifs et de Loisirs – 3ème tranche**

Fiche projet

- **4 city stades (ISSERPENT/ST ETIENNE DE VICQ/LE BREUIL/LAPALISSE)** : subvention demandée 20 000 €, arbitrage validé à 9 000€, avec un autofinancement net pour la communauté de communes de 35,73%.
- **Centre Jeunesse Culture** (pas de subvention région demandée)

#### **ANDELAROCHE**

**Programme engagé**, dossier de demande de subvention complet déposé, et autorisation de commencer les travaux délivrée par la Région :

- **Création parking et aire de jeux** : le montant de subvention demandé est maintenu mais la commune est informée que l'aide portera probablement uniquement sur l'Aire de jeux car les travaux de voirie et de signalisation sont inéligibles.

#### **ISSERPENT**

**Programme engagé**, dossier de demande de subvention complet déposé, et autorisation de commencer les travaux délivrée par la Région :

- **Réhabilitation d'une ancienne ferme en MAM et gîte**

#### **LE BREUIL**

**Restructuration du groupe scolaire** : subvention demandée 100 000 €, arbitrage validé à 54 000 €, avec un autofinancement net pour la commune de 25,75%

#### **LAPALISSE**

- **Extension de la salle Bellevue – Restauration Scolaire** : subvention demandée 91 000 €, arbitrage validé à 40 659 €, avec un autofinancement net pour la Commune de 33,44%.
- **Requalification Avenue du 8 mai 1945** : subvention demandée 100 000 €, arbitrage validé à 0€, avec un autofinancement net pour la commune de 40,85%.
- **Reconversion Friche Charonnière** : subvention demandée 100 000 €, arbitrage validé à 0€, avec un autofinancement net pour la commune de 27,15%. Ce programme dont le montage est complexe risque d'être finalisé au-delà de 2026,

#### **BARRAIS-BUSSOLLES**

- **Travaux aux bâtiments communaux** : subvention demandée 7 900 €, arbitrage validé à 6 000€, avec un autofinancement net pour la commune de 20,63%.
- **Création d'une aire de jeux** : montant demandé de 2 000 € maintenu, en raison de son faible montant.

#### **DROITURIER**

**Programme engagé**, dossier de demande de subvention complet déposé, et autorisation de commencer les travaux délivrée par la Région :

- **Travaux sur toiture/mur/portes de l'école**

#### **Remplacement chaudière fioul par chaudière granulés :**

- DETR peut être portée à 45% pour rénovation énergétique ;
- Aide Région : montant demandé 7 500 €, arbitrage validé à 0€ car non éligible – à confirmer

#### **SAINT-PRIX**

- **Recalibrage de la rue de la Mairie** : subvention demandée 280 000 €, arbitrage validé à 100 000€ qui portera sur aménagements paysagers uniquement – à confirmer, avec un autofinancement net pour la commune de 35,71%.
- **Travaux d'amélioration thermique des bâtiments de la Mairie** : subvention demandée 62 050 €, arbitrage validé à 0€, avec un autofinancement net pour la commune de 39,90%. Ce projet est abandonné par la Commune en raison des résultats de la consultation réalisée en vue d'établir le marché de travaux : beaucoup de lots sans réponses, seuls 2 lots ont répondu avec un dépassement de 20% du montant de l'estimation. La consultation est déclarée infructueuse, et seule la chaudière sera changée. Ce programme sera repris en fin de mandat pour le mandat suivant éventuellement si les conditions économiques le permettent.

#### **PERIGNY**

**Réfection de la Place Publique** : subvention demandée 14 500 €, arbitrage validé à 1 200€, avec un autofinancement net pour la commune de 47,47%. Cet arbitrage est réalisé ainsi car les travaux de voirie et de signalisation sont inéligibles – à confirmer.

#### **SAINT PIERRE LAVAL**

- **Rénovation logement et local infirmière** : programme engagé, dossier de demande de subvention complet déposé, et autorisation de commencer les travaux délivrée par la Région.
- **Réhabilitation thermique et énergétique des bâtiments de la Mairie, salle du conseil, Bar salle socio-culturelle, local stockage et issue de secours** :
  - DETR portée à 45% pour rénovation énergétique
  - Aide Région demandée 19 800 €, arbitrage validé à 0€, avec un autofinancement pour la commune de 25%
- **Rénovation ancienne école des filles** : subvention demandée 40 000 €, arbitrage validé à 25 000€, avec un autofinancement net pour la commune de 48,81%. Arbitrage réalisé ainsi car il s'agit du 2ème programme de travaux pour la commune.

#### **SAINT ETIENNE DE VICQ**

##### **Construction d'une école primaire**

- DETR portée à 50% du montant de l'investissement, plafonnée à 300 000 €
- Aide Région demandée 90 000 €, arbitrage validé à 0€, car ainsi l'autofinancement net pour la commune est de 20%.

#### **SAINT CHRISTOPHE**

- **Mise aux normes et extension de la salle polyvalente de La Bruyère** : subvention demandée 51 300 €, arbitrage validé à 30 000€, avec un autofinancement net pour la commune de 26,23%.
- **Création d'un tiers-lieu** : aucune estimation à ce jour, ce programme n'entrera pas dans la programmation du Contrat Région 2022-2026.

#### **BERT**

- **Réhabilitation ancienne école de filles en 2 logements** :
  - Subvention demandée 112 000 €, arbitrage validé à 60 000€, avec un autofinancement net pour la commune de 48,57%.
  - CD03 : ajout d'une aide de 30% - à vérifier
- **Création Maison des Associations dans ex école et cantine** : subvention demandée 50 000 €, arbitrage validé à 0€, avec un autofinancement net pour la commune de 40%. La Commune a demandé 2 montants élevés d'aide au titre du Contrat Régional, un seul programme pourra être financé.

Lors de la Conférence des Maires, Monsieur le Maire de la Commune de ST PIERRE LAVAL a indiqué qu'il avait un dossier en cours, non recensé dans le tableau récapitulatif présenté, portant sur la rénovation d'un logement et local d'infirmières ; il indique avoir demandé une aide de 30 000 € qui serait prioritaire par rapport aux nouveaux dossiers déposés.

Monsieur le Président propose un arbitrage à la baisse pour la Communauté de Communes sur les City Stades, Monsieur le Maire de Saint Prix propose un arbitrage à la baisse pour le recalibrage de la rue de la Mairie, et Monsieur le Maire de Lapalisse propose un arbitrage à la baisse pour l'extension de la Salle Bellevue.

Le montant de subventions sollicitées au titre du Contrat Région 2022 – 2026 est ainsi ramené à 1 051 000 €, et correspond parfaitement à l'enveloppe allouée. Les communes constatent que globalement elles sont moins aidées par la Région dans leurs investissements que les années précédentes.

Le Bureau Communautaire valide à l'unanimité cet arbitrage et autorise Monsieur le Président à le soumettre à la Région AURA.

Fin de la séance à 18h45.

Fait à Lapalisse, le 8 Juillet 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

  
J. de CHABANNES,  
Président de la Communauté de Communes  
« PAYS DE LAPALISSE »

**Adoption du Procès-Verbal le Mardi 13 Septembre 2022**

Le Président,

  
Jacques de CHABANNES

Le secrétaire de séance,

Delphine THEVENOUX  
